



## RAPPORT DE GESTION DE LA FONDATION DE PRÉVOYANCE DE LA SSO

### POUR L'EXERCICE 2011

#### RAPPORT ANNUEL

Au début de l'exercice, tout portait encore à croire que l'excédent généré en 2010 et l'impressionnant degré de couverture de 114,17% au 31 décembre 2010 sur les engagements pour lesquels la fondation assume directement le risque nous permettraient de rémunérer rétroactivement la partie subobligatoire des avoirs de vieillesse 2010 à 2% au lieu de 1,5%. Toutefois, les six premiers mois de l'année 2011 ont montré qu'après un bref redressement, la bourse était de nouveau au plus bas. En quelques mois, le SMI a p. ex. perdu plus de 18%. En accordant cette rémunération supplémentaire, nous aurions dû puiser dans nos réserves de fluctuation de valeurs pour couvrir tous les engagements de prévoyance dont la fondation assume le risque si la bourse s'était davantage effondrée. Par conséquent, le conseil de fondation a décidé à la mi-année de renoncer à la rémunération supplémentaire envisagée. La sécurité de notre capital de couverture devait primer et continuera de primer à l'avenir. La rémunération des avoirs de vieillesse 2011 à 2% (partie obligatoire) et 1,5% (partie subobligatoire) est également censée refléter ces objectifs que nous nous sommes fixés.

L'étude de gestion des actifs et des passifs commandée au cours de l'exercice a été présentée au conseil de fondation par des collaborateurs de PPCmetrics SA à la mi-année. Elle tire deux conclusions:

- grâce aux réserves de fluctuation de valeurs, notre fondation dispose d'une capacité à assumer les risques financiers normale et d'une capacité à assumer les risques structurels élevée (rapports Actifs/Bénéficiaires de rentes);
- la stratégie de placement que nous avons choisie s'est révélé être la bonne. Grâce à une répartition entre un mandat actif et un mandat passif d'un ordre de grandeur à peu près similaire, les rendements sur les placements ont pu s'améliorer et se stabiliser. Le conseil de fondation a suivi ces recommandations en convertissant le mandat jusqu'alors actif auprès du CS en un mandat passif, en résiliant le contrat avec la banque Wegelin et en transférant les capitaux qui étaient gérés dans ce cadre vers le nouveau mandat passif.

Les incertitudes juridiques qui avaient empêché jusqu'alors le lancement d'une fondation PLUS ont été largement écartées par l'autorité de surveillance LPP (OFAS) et la Conférence suisse des impôts (CSI) au second semestre, et le conseil de fondation va maintenant examiner sous quelle forme et avec quel(s) partenaire(s) cette nouvelle fondation peut être proposée à nos destinataires.

La marche des affaires est pour sa part restée positive. Des hausses, parfois même supérieures à celles de l'année précédente, ont pu être enregistrées dans presque tous les secteurs. Le nombre des assurés actifs a augmenté de 3,8% pour passer à 5 886. Le volume des primes a atteint près de 69 millions de francs et le capital de couverture des actifs s'est élevé à 994 millions de francs à la fin de l'année (+9,35%). Les rachats facultatifs se sont établis aux alentours de 41,3 millions de francs (-17%). Ces chiffres prouvent que notre institution de prévoyance est sûre, reste intéressante, et deviendra encore plus intéressante combinée à la fondation PLUS. La baisse des rachats facultatifs reflète aussi bien sûr l'environnement économique. Après s'être hissé à plus de 115% au cours des trois premiers mois, le degré de couverture sur les engagements pour lesquels la fondation assume le risque atteignait encore 113,59% à la fin de l'exercice. Il s'agit là d'un chiffre nettement supérieur à la moyenne.

Même si la bourse s'est de nouveau un peu reprise vers la fin de l'année, nos capitaux directement gérés par la fondation ont subi un revers après deux ans d'évolution positive. Avec un rendement annuel de -0,87%, cette baisse est toutefois restée très modérée par rapport à d'autres caisses de pensions. Le rendement total sur l'ensemble des placements s'est monté à 1,4%, étant donné que les placements gérés par Swiss Life ont été rémunérés à hauteur de 2,4%.

A la fin de l'année, Susanne Hansen Saral a quitté son poste de représentante des employeurs au sein du conseil de fondation. Nous la remercions vivement pour ses plus de quatre années de collaboration extrêmement agréable au conseil. Son successeur sera Jean-Michel Graf de Lausanne. En prévision de futurs départs, Tanja Bollig Bonvin (membre du conseil de fondation) a pris part aux réunions du comité du conseil de fondation, composé de Hans-Rudolf Stahel et Hans-Caspar Hirzel. En remplacement de Günther Hobein, qui était notre expert externe en placements jusqu'au début de l'année, le conseil de fondation a nommé Andreas Reichlin de PPCmetrics, qui s'était fait une idée claire des finances de notre fondation grâce à l'étude de gestion des actifs et des passifs mentionnée plus haut.

Les comptes annuels suivants ont été approuvés par le conseil de fondation sur recommandation de notre organe de révision, la société Fiduria SA de Berne.

**COMPTES ANNUELS****BILAN**

	<b>31.12.2011</b> <b>CHF</b>	<b>31.12.2010</b> <b>CHF</b>
<b>ACTIV</b>		
<b>Placements</b>	<b>1'055'739'103.00</b>	<b>967'697'565.22</b>
Liquidités	42'210'046.32	36'477'200.29
Créances	17'103'135.82	15'689'289.30
Placements financiers	996'425'920.86	915'531'075.63
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>13'208'541.54</b>	<b>9'405'284.84</b>
<b>Actifs provenant de contrats d'assurance</b>	<b>70'132'539.00</b>	<b>65'446'920.00</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1'139'080'183.54</b>	<b>1'042'549'770.06</b>
<b>DETTES</b>		
<b>Passifs</b>	<b>8'159'469.16</b>	<b>6'852'727.14</b>
Prestations de libre passage	4'796'860.45	1'841'455.30
Autres dettes	3'362'608.71	5'011'271.84
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>29'329'466.40</b>	<b>27'505'283.89</b>
<b>Réserve de contributions de l'employeur</b>	<b>641'452.00</b>	<b>620'037.10</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>1'066'100'492.00</b>	<b>974'408'047.00</b>
Avoirs de vieillesse des assurés en activité	994'719'076.00	907'854'357.00
Passifs résultant de contrats d'assurance	70'132'539.00	65'446'920.00
Provisions techniques	1'248'877.00	1'106'770.00
<b>Réserves de fluctuation de valeurs</b>	<b>32'309'806.80</b>	<b>25'747'025.00</b>
<b>Capital de la fondation</b>	<b>2'539'497.18</b>	<b>7'416'649.93</b>
Situation en début de période	7'416'649.93	12'957'579.83
Dissolution des fonds libres	0.00	-9'405'454.00
Excédent de produits	-4'877'152.75	3'864'524.10
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1'139'080'183.45</b>	<b>1'042'549'770.06</b>

**COMPTE D'EXPLOITATION**

	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>152'448'912.85</b>	<b>148'151'305.30</b>
Cotisations réglementaires	68'961'321.40	64'778'962.30
Subsides du fonds de garantie	343'109.00	315'790.00
Sommes de rachat, prestations de libre passage	80'191'862.00	79'472'193.00
Remboursements EPL, divorce	2'902'620.45	3'315'505.00
Réserve de cotisations de l'employeur	50'000.00	268'855.00
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-69'879'608.45</b>	<b>-56'108'084.60</b>
Rentes de vieillesse et de survivants	-3'310'573.50	-3'008'747.80
Rentes d'invalidité	-1'103'958.10	-781'259.85
Prestations en capital à la retraite	-15'254'669.00	-12'953'633.00
Prestations en capital au décès	-214'380.00	-540'078.00
PLP en cas de sortie	-42'449'152.00	-34'191'379.00
Versements anticipés EPL/divorce	-7'546'875.85	-4'632'986.95
<b>Constitution/dissolution du capital de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisation</b>	<b>-86'968'492.20</b>	<b>-95'920'667.10</b>
Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	-72'074'501.05	-90'667'173.35
Rémunération des capitaux d'épargne	-14'750'379.90	-13'282'487.50
Dissolution /Constitution de réserves de contributions	-24'414.90	-242'796.25
Constitution de provisions techniques	-142'107.00	-906'770.00
Dissolution de la réserve Répartition des excédents	19'910.65	9'405'454.00
Transfert des fonds libres	0.00	-226'894.00
<b>Produits de prestations d'assurance</b>	<b>18'742'676.75</b>	<b>12'266'818.70</b>
Prestations d'assurance	5'930'308.85	4'564'381.35
Parts aux bénéfices des assurances	9'495'190.00	7'612'263.00
Autres produits	3'317'177.90	90'174.35
<b>Charges d'assurance</b>	<b>-19'868'847.60</b>	<b>-15'328'293.08</b>
Primes d'assurance et frais	-7'854'101.65	-7'572'437.40
Apports uniques aux assurances	-7'730'846.00	-6'923'744.00
Cotisations au fonds de garantie	-215'983.90	-292'714.30
Autres charges	-4'067'916.05	-539'397.38
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-5'525'358.65</b>	<b>-6'938'920.78</b>

	<b>31.12.2011</b>	<b>31.12.2010</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Résultat des placements</b>	<b>8'792'279.65</b>	<b>16'368'676.42</b>
Résultat des intérêts	11'412'127.92	10'327'080.14
Résultat des titres	-2'619'848.27	6'041'596.28
<b>Autres produits</b>	<b>211'200.00</b>	<b>41'053.40</b>
<b>Résultat de l'administration</b>	<b>-1'792'491.95</b>	<b>-2'336'743.34</b>
Frais d'administration	-825'857.55	-868'103.04
Frais de marketing et de publicité	-966'634.40	-1'468'640.30
<b>Excédent des charges/des produits avant modification de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>1'685'629.05</b>	<b>7'134'065.70</b>
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	-6'562'781.80	-3'269'541.60
<b>Excédent des produits/Excédent des charges</b>	<b>-4'877'152.75</b>	<b>3'864'524.10</b>

## EXPLICATIONS RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

### Généralités

Sur les 1,066 milliard de francs de capitaux de prévoyance, 809,673 millions sont garantis par Swiss Life, la fondation supportant le risque pour 256,427 millions.

Les réserves de fluctuation de valeurs visées ont été fixées à 12,6% et calculées sur les engagements de prévoyance pour lesquels la fondation assume le risque. Avec 32,31 millions de francs, la valeur cible est pleinement atteinte. Les placements financiers ont été évalués aux valeurs du marché.

En raison de la crise des marchés financiers de 2011 et de ses conséquences sur la performance de nos placements, il n'a pas été possible de rémunérer les avoirs de vieillesse 2011 à des taux plus élevés que les taux légal et contractuel (à savoir 2% pour la partie obligatoire et 1,5% pour la partie surobligatoire), sous peine de ne pas pouvoir maintenir notre bonne couverture.

La part d'excédent provenant des 9,495 millions de francs de prestations d'assurance s'est répartie à 54% sur les intérêts et à 46% sur les risques. Avec le résultat des placements, elle a servi à couvrir les engagements liés aux intérêts et à maintenir un bon taux de couverture.

Les frais administratifs purs par assuré se sont élevés à 352 francs, dont 140 imputables à la fondation et 212 à Swiss Life.

## Placements et principes d'évaluation

### Engagements de prévoyance et degré de couverture

Les engagements de prévoyance de 1'066'100'492 francs sont couverts par:

#### a) Actifs liés à des contrats d'assurance

	31.12.2011 CHF	31.12.2011 %
Capital de couverture issu du contrat de réassurance conclu avec Swiss Life pour le décès, l'invalidité et les rentes de vieillesse	70'132'539	6,58

#### b) Plan de capital auprès de Swiss Life

	31.12.2011 CHF	31.12.2011 %
Placements financiers avec garantie de la valeur nominale et garantie d'intérêt assumées par Swiss Life	739'540'913	69,37

#### c) Placements financiers pour lesquels la fondation assume le risque

	31.12.2011 CHF	31.12.2011 %
Sur les placements financiers pour lesquels la fondation assume le risque, sont nécessaires pour la couverture des engagements de prévoyance	256'427'040	24,05

Ces placements financiers sont gérés par quatre gestionnaires de fortune (Albin Kistler Partner, Zurich; Credit Suisse, Berne et Zurich; la banque Wegelin & Co., Berne et Saint-Gall (jusqu'au 31.10.2011); Swiss Life Asset Management SA, Zurich).

Les prestations en titre se décomposent comme suit:

	%
<b>Actions</b>	<b>28,8</b>
Suisse	13,0
Monde	13,3
Marchés émergents	2,5
<b>Obligations</b>	<b>54,6</b>
Suisse CHF	32,6
Monde (couvertes)	22,0
<b>Immobilier</b>	<b>14,2</b>
<b>Liquidités</b>	<b>2,4</b>

**c) Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2**

Le degré de couverture pour les capitaux d'épargne et les capitaux de couverture garantis par Swiss Life s'élève à 100%. Le degré de couverture des avoirs de vieillesse pour lesquels la fondation assume le risque se calcule comme suit:

	<b>31.12.2011</b> <b>CHF</b>	<b>31.12.2010</b> <b>CHF</b>
Part du capital de couverture et des provisions techniques	256'427'040.00	234'063'862.00
Fonds de couverture des excédents de sinistres	-	-
<b>Capital de couverture nécessaire</b>	<b>256'427'040.00</b>	<b>234'063'862.00</b>
Capital de couverture disponible	256'427'040.00	234'063'862.00
Réserve de fluctuation de valeurs	32'309'806.80	25'747'025.00
Capital de la fondation, fonds libres	2'539'497.18	7'416'649.93
<b>Fonds disponibles pour couvrir les capitaux de prévoyance et les provisions techniques nécessaires</b>	<b>291'276'343.98</b>	<b>267'227'536.93</b>
<b>Degré de couverture</b>	<b>113,59%</b>	<b>114,17%</b>
<b>Degré de couverture total (Swiss Life et fondation)</b>	<b>103,27%</b>	<b>103,40%</b>

**e) Nombre de personnes assurées**

	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Personnes assurées actives	5'886	5'669
Bénéficiaires de rentes de vieillesse	162	144
Bénéficiaires de rentes d'invalidité	92	56
Bénéficiaires de rentes de veuve/de veuf et d'orphelin	20	21

**f) Rémunération des avoirs de vieillesse**

	<b>2011</b> <b>%</b>	<b>2010</b> <b>%</b>
Partie obligatoire	2,00	2,00
Partie surobligatoire	1,50	1,50

**Organes – tiers mandatés**Conseil de fondation

Hans-Caspar Hirzel, Baden, (président)<sup>\*)</sup>  
 Représentant des salariés  
 Hans-Rudolf Stahel, Pfäffikon, (trésorier)<sup>\*)</sup>  
 Représentant des employeurs  
 Tanja Bollig Bonvin, Randogne  
 Représentante des salariés  
 Renato Broggini, Balerna  
 Représentant des employeurs  
 Susanne Hansen Saral, Lausanne  
 Représentante des employeurs  
 Elsbeth Tobler, Sempach Station  
 Représentante des salariés

Secrétariat

Paul Hostettler, avocat, gérant<sup>\*)</sup>  
 Alain Duc, Hanspeter Graf (jusqu'au 31.5.2011), Andreina Rudel (à partir du 1.4.2011), Sonja Winkler

Comptabilité externe

EY Accounting Services SA, 3001 Berne

Organe de révision

Fiduria SA, 3007 Berne

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Swiss Life Pension Services SA, Zürich

Gestion de fortune

Albin Kistler Partner, 8001 Zurich  
 Credit Suisse, Berne et Zurich  
 Banque Wegelin & Co, Berne et Saint-Gall (jusqu'au 31.10.2011)  
 Swiss Life Asset Management SA, 8001 Zurich

Spécialiste des placements externe

PPCmetrics Zurich, pour l'étude ALM et l'analyse de mise en œuvre 2011

Autorité de surveillance

Office de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich  
 Zurich (n° de registre ZH 1036)

<sup>\*)</sup> = Comité des finances

**Perspectives**

Le conseil de fondation reste convaincu que notre offre liée à une fondation «Plus» de la SSO devrait être étendue. Cela permettrait aux destinataires intéressés de définir eux-mêmes le rendement/le risque de leurs capitaux. Bien que la situation juridique/fiscale ait été largement clarifiée, des éclaircissements approfondis restent nécessaires sur la manière dont ce projet pourrait être appliqué, et avec quels partenaires.

Berne, août 2012



Hans-Caspar Hirzel, docteur en médecine dentaire  
 Président



Paul Hostettler, avocat  
 Gérant